

## PRINTEMPS 2003 : INFLUENZA AVIAIRE AUX PAYS-BAS ET EN BELGIQUE.

De fin février à mi-mai, les élevages avicoles des Pays-Bas principalement, ainsi que, dans une moindre mesure, de Belgique et d'Allemagne, ont été frappés par l'Influenza aviaire, encore parfois appelée Peste aviaire.

L'agent responsable est un orthomyxovirus. Il existe dans la nature de très nombreux orthomyxovirus doués d'une très grande faculté à muter : une partie du patrimoine génétique du virus est modifiée conférant au virus mutant de nouvelles capacités à infecter et rendre malade les animaux ou les hommes.

Tout orthomyxovirus aviaire n'est pas Influenza ou Peste. Seuls ceux dont la dangerosité extrême a été prouvée au laboratoire par injection à des poussins sont appelés Hautement Pathogènes et responsables de très fortes mortalités en élevage, associées à de multiples signes cliniques brefs mais intenses.

Les volailles sont donc régulièrement confrontées à des orthomyxovirus. Ceux-ci proviennent la plupart du temps d'autres élevages ou d'oiseaux sauvages, migrateurs, et sont transmis, très rapidement par l'air. Dans la très grande majorité des cas, les effets sur les animaux sont minimes voire inexistantes. Cependant, la multiplication à très grande échelle de ces virus décuple les risques de mutation et de passage d'un virus faiblement pathogène à un virus hautement pathogène. Les palmipèdes migrateurs sont donc souvent incriminés comme étant à l'origine des grandes épidémies d'Influenza car, comme leurs cousins domestiques à pattes palmées, ils ne sont pas sensibles à ces virus mais ils les multiplient et les disséminent.

C'est donc le 28 février 2003 que l'alerte a été lancée aux Pays-Bas, près de la frontière allemande quand 6 élevages suspects ont été signalés avec près de 80% de mortalité ! Le lendemain, la décision était prise d'interdire tout mouvement d'animaux sur le territoire concerné et de fermer les frontières à toutes les exportations. Le surlendemain, 16 élevages étaient suspects et des mesures mises en place pour faire abattre tous ces élevages ainsi que ceux situés dans un rayon d'un kilomètre.

Le 09 mars, malgré les mesures prises, le nombre d'élevages infectés ou suspects passaient à 36, 500 000 volailles étaient déjà mortes ou euthanasiées.

Le 11 mars, une nouvelle région était touchée, cette fois près de la frontière avec la Belgique qui allait alors connaître le début de l'épidémie sur son territoire.

Au 20 mars, 100 élevages étaient suspects ou confirmés, 3,2 millions de volailles abattues, et on notait déjà quelques dizaines de cas de troubles, oculaires notamment, chez des hommes étant intervenus dans des élevages contaminés.

Au 17 avril, un mois et demi après le début de l'épidémie, 250 élevages ont été infectés, 15 millions de volailles mortes ou euthanasiées. Un vétérinaire est mort des suites de graves troubles respiratoires très probablement liés à une contamination par le virus aviaire.

Aux Pays-Bas, l'épidémie prend fin début juin. En tout plus de 30 millions de volailles sont mortes. L'économie avicole de tout un pays est exsangue. Le drame a soulevé de graves problèmes d'ordre logistique et humain concernant la protection des humains, les méthodes d'euthanasie, le traitement des cadavres et déchets, le bien-être des animaux bloqués dans les élevages par les mesures de restriction de circulation, la vaccina-

tion par injection d'urgence sur les seuls oiseaux de zoos...

La Belgique, moins fortement touchée, supporte néanmoins elle aussi les conséquences économiques de l'épisode Influenza sur son territoire.

Aujourd'hui encore, les autorités néerlandaises travaillent à trouver des solutions pour le conditionnement des fumiers issus des élevages contaminés. Les élevages mixtes porcs-volailles sont surveillés de près car les porcs pourraient y être des réservoirs de l'orthomyxovirus. Des poulets sentinelles sont placés dans les bâtiments nettoyés et désinfectés afin de rechercher la persistance éventuelle d'un virus.

La gestion des petits élevages de volailles amateurs fut un gros problème. Parmi les élevages déclarés infectés, seuls 7 étaient des élevages non professionnels. Néanmoins, les mesures sanitaires mises en place dans un tel cas ne souffrent aucune exception et l'abattage des volailles dans un rayon de 1 à 3 km autour des élevages infectés concerne aussi nos petits élevages. Prétextant la grande valeur génétique et sentimentale de leurs cheptels, nombre de ces éleveurs ont caché leurs volailles aux autorités. Nous pouvons tous comprendre leur attachement mais le risque que de tels actes font encore courir à l'ensemble de l'aviculture néerlandaise, belge, voire européenne, est très important.

Il est clair que des clubs tels que le nôtre doivent dès à présent songer au futur épisode Influenza ou Newcastle français (après les récents drames italiens et hollandais qui oserait prétendre que la France est à l'abri de tout cela ?) et organiser une politique de prévention des risques d'une part, un protocole de réaction en période de crise soumis aux autorités compétentes d'autre part. Ce guide de Bonnes Pratiques devra reprendre les mesures de biosécurité à mettre en place lors des rassemblements d'animaux, le recensement le plus précis possible des effectifs, les règles d'hygiène en élevage approfondies en cas d'alerte, les moyens à la disposition du club pour prévenir les pertes de matériel génétique et les aides aux éleveurs frappés par les mesures d'élimination du cheptel. Cette démarche sera pour le Club un moyen de ne pas voir réduit à néant des années de travail, de contribuer à l'effort national et européen de prévention de tels drames, de ne pas servir de bouc-émissaire à une aggravation de la situation économique de l'aviculture française.